



Un nouveau fichier pour l'école primaire !

Après Cap Maths et Abracadalire, un nouveau fichier est arrivé : le fichier Base-Élèves. Base-Élèves est un dispositif sans précédent de fichage informatique des élèves dès la maternelle. Mis en place à la rentrée 2006 dans 21 départements, sa généralisation est prévue pour 2006/2007.

Ce fichier comportera une liste impressionnante de renseignements sur chaque élève : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, résultats scolaires, suivis RASED, langue et culture d'origine, absences, intervenants éventuels, situation familiale, santé, date d'entrée en France. Ces renseignements sont centralisés à Orléans, de manière «en principe» anonymée, mais l'anonymat peut-être levé en fonction des «besoins de l'administration».

Ce fichier sera consultable par l'inspecteur de la circonscription, l'inspecteur d'académie, le rectorat et le maire (pour une partie des données).

Les renseignements sur les élèves, qui jusqu'à aujourd'hui restaient dans les écoles, seront consultables directement sans l'avis des équipes enseignantes par l'administration. Dans le contexte de chasse aux immigrés que nous connaissons actuellement, il est facile d'imaginer l'utilité d'un tel dispositif pour l'état. Dorénavant celui-ci se passera de la collaboration de ses fonctionnaires. Une fois les données rentrées (de préférence par un personnel précaire et sous-payé), la hiérarchie n'a plus besoin des travailleurs des écoles. Un exemple pour illustrer ceci : jusqu'à maintenant lorsque l'académie ou le rectorat cherche un élève (sans papiers par exemple), il envoie un courrier à chaque école, les directeurs, directrices ou les équipes enseignantes ont la possibilité d'agir en fonction de ce qu'ils connaissent de la situation des enfants, ce ne sera bientôt plus le cas.

Ce nouveau fichier est à mettre en relation avec le projet de loi relatif à la

prévention de la délinquance, présenté en Conseil des Ministres le 26 juin dernier.

A travers l'ensemble des mesures liberticides en cours ou à venir :

- généralisation du fichage génétique : extension du Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques à la quasi-totalité des crimes et délits d'atteinte aux biens et aux personnes pour les condamné(e)s et les suspect(e)s,
- prolifération des mouchards électroniques (puces RFID lisibles à distance, surveillance informatique ou autres innovations de la nanotechnologie...),
- invasion de la vidéosurveillance dans tous les lieux,
- multiplication des fichiers (base-élèves, stic, sconet...)
- accoutumance de la population aux contrôles biométriques (installation de bornes d'accès dans les cantines scolaires).



C'est bien une société de contrôle généralisé que l'on nous prépare. Et nos dirigeants savent pertinemment qu'ils en auront besoin pour mater les révoltes, individuelles et collectives,

auxquelles leur monde d'injustices ne manquera pas de donner naissance.



ENSEIGNANTS, PAS FLICS !!!

La CNT-FTE refuse catégoriquement la mise en place du fichier base-élève et appelle tous ses acteurs forcés à son boycott total.

Le plan de prévention de la délinquance, c'est quoi?

Quand la loi sera définitivement appliquée, les enseignants et travailleurs sociaux seront au cœur d'un trio gagnant avec les représentants politiques et les forces de l'ordre dans le cadre du secret partagé. En fait de partage, c'est une véritable collaboration forcée qui nous attend, au risque de mélanger indubitablement des entités à objectifs divergents.

Ainsi, le maire, centre de ce dispositif, verra son pouvoir accru par la possibilité pour lui de mettre sous tutelle un enfant, de supprimer les allocations familiales, de proposer des stages dits « de parentalité » et, si l'envie lui en prend, de prononcer l'hospitalisation ou l'internement d'un enfant déviant !

Les informations permettant au maire de prendre ce type de décision auront été collectées auprès de l'ensemble des travailleurs de l'éducation. Concrètement, l'enseignant devient un auxiliaire de renseignement en lieu et place d'un catalyseur d'émancipation.

Concrètement, qu'est ce que ça change?

Cette loi, non contente de ne pas résoudre les inégalités et les véritables problèmes sociaux, va au contraire les augmenter fortement. Ainsi, une famille en difficulté financière se verra de nouveau ponctionnée si l'un de ses jeunes membres présente les symptômes du futur délinquant (cf. rapport de l'Inserm et son fameux dépistage précoce). De plus, l'application des mesures de secret partagé conduira inévitablement à une détérioration du lien entre familles et travailleurs de l'éducation, sachant que toute parole peut être rapportée aux autorités.

Ainsi, une personne victime de violences conjugales osera-t-elle en parler si elle sait

qu'un processus judiciaire peut s'enclencher immédiatement derrière ? Est-ce qu'une famille confrontée à la consommation de substances interdites du fait d'un mal-être souhaitera communiquer avec un enseignant, au risque de voir débarquer les instances policières ? Il serait tout à fait compréhensible que des parents d'élèves sans-papiers aient peur d'en parler avec un membre de l'école...

A l'écoute, l'entraide et la solidarité, va se substituer le silence, la défiance et l'isolement.

En ce qui concerne les enseignants, ceux-ci seront sans doute réticents à signaler un cas d'absentéisme scolaire à leur hiérarchie, si cela entraîne des mesures de rétorsion et non une aide adaptée, permettant une scolarisation normale. Si les données collectées dans le récent système informatique base-élève sont destinées à la répression, le boycott sera incontournable...

Les liens école/famille sont déjà fort relatifs, ils risquent de devenir inexistantes !

Pour que ce tableau noir soit relégué au fond de la classe (politique), mobilisons nous contre ce projet de loi ! En 2004, suite au premier rapport du député Bénisti, l'ensemble du secteur social s'était insurgé contre le projet de loi qui en découlait. Nous avons gagné ! Le gouvernement revient à la charge ? Nous aussi !! Nous sommes tous concernés par les problématiques éducatives, ne les laissons pas s'en emparer !

D'après le 4 pages du collectif 34 contre le plan de prévention de la délinquance.

www.abri.org/antidelation

Chaque mois, la CNT diffuse par mail *Classes en Lutte...* bulletin d'information et d'analyse sur l'actualité sociale dans l'éducation.

Pour le recevoir automatiquement, inscrivez vous à : fede-educ@cnt-f.org